



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gaz

Question écrite n° 59902

Texte de la question

Alors que l'on assiste depuis plusieurs mois déjà à une baisse sensible du prix du pétrole, force est de constater que celle-ci a été très insuffisamment reportée sur le prix du gaz. À l'approche de la saison hivernale, et alors que le pouvoir d'achat des ménages est en chute libre, il importe de procéder aux ajustements qui s'imposent. M. Jean-Paul Dupré demande à Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi si elle compte prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

Les tarifs réglementés de vente du gaz naturel en distribution publique de GDF-SUEZ ont baissé au 1er avril 2009 de 11,3 % en moyenne. Cette baisse a permis de revenir au niveau moyen des tarifs du 1er janvier 2008, comme souligné par la commission de régulation de l'énergie (CRE) dans son avis du 26 mars 2009 (voir Journal officiel du 29 mars 2009 et site internet www.cre.fr). Depuis cette date, l'évolution des prix des produits pétroliers, retenus pour l'indexation du coût d'achat du gaz naturel (cf. formule d'indexation publiée sur le site internet de la CRE), n'a pas justifié qu'un recalage soit effectué.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59902

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2009, page 9356

Réponse publiée le : 17 novembre 2009, page 10918